

**Retrait de la Loi Travail  
Amplifions et continuons la lutte  
Le 5 et 9 avril tous mobilisés**



**Pour un code du travail moderne  
Retrait du projet de loi Travail !!!**

**2 nouvelles journées d'actions**  
Interprofessionnelles Intersyndicales  
Intergénérationnelles

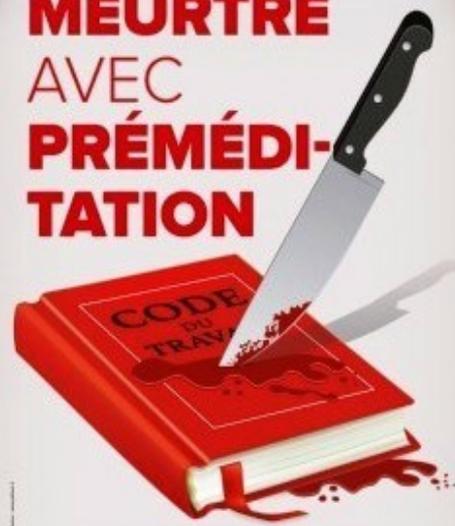
**Mardi 5 Avril 2016**

Rassemblement à partir de 17h  
Place Jean Jaurès à St Etienne  
Animations musicales, prises de  
parole, décryptage de la loi.

**Samedi 9 avril 2016**

Manifestation: départ à 10h  
Bourse du Travail de St Etienne

**MEURTRE  
AVEC  
PRÉMÉDI-  
TATION**



**La CGT  
vous appelle à  
participer sous  
toutes les formes  
possibles,  
y compris par la  
grève,  
le débrayage.**

**NON À LA  
CASSE DU CODE,  
RETRAIT DE  
LA LOI TRAVAIL !**

**PROJET DE LOI TRAVAIL – EL KHOMRI -**

**Un projet de loi 100 % au service du patronat**

**DANS L'UNITE PUBLIC - PRIVE**

**Pour de nouvelles conquêtes sociales !**

# 5 raisons de demander le retrait du projet de loi

**1. L'inversion de la hiérarchie des normes**, permettant à l'accord d'entreprise de remplacer la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, généralisant les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés.

**2. C'est ce qui permet de travailler plus pour gagner moins !**



Avec l'assouplissement de la durée du travail qui pourra être revu sur accord d'entreprise entraînant plus de flexibilité...

**3. La facilitation des licenciements**

- Plafonnement des indemnités prudhommes en cas de licenciement abusif
- Les accords de compétitivité sont étendus aux cas de « développement » de l'emploi, et permettent d'imposer : baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement pour motif personnel.
- En cas de transfert ou cession d'entreprise « nécessaire à la sauvegarde d'une partie des emplois », l'obligation de maintenir les contrats de travail est supprimée.

**4. La casse de la démocratie sociale dans l'entreprise**

- La possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant 70% des personnels.
- La possibilité, par accord de branche, de transformer les Négociations Annuelles Obligatoires (salaires...) en négociations triennales.

**5. La remise en cause de la médecine du travail**

- La suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.
- Le changement de mission des médecins du travail qui passent d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés.

**Pour la CGT, il faut :**

- ↪ Diminuer la durée du travail en imposant les embauches correspondantes,
- ↪ Interdire les licenciements et les suppressions de postes,
- ↪ Abroger les lois retardant l'âge de la retraite, cela permettrait la création de centaines de milliers d'emplois en CDI ou sous statut pour nos jeunes,
- ↪ répartir autrement les richesses créées par les travailleurs, taxer les dividendes et arrêter la politique d'exonération de cotisations sociales mettant à mal notre système de protection sociale.

**RETRAIT DU PROJET DE LOI  
EL KHOMRI / HOLLANDE**